



## Dossier OGEC - Facturation 2026-2027

à rendre **au plus tard le 5 septembre 2026**

Père	Mère
NOM : .....	NOM : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Situation familiale : .....	
Adresse postale : .....	<i>Si coordonnées différentes du père</i>
.....	Adresse postale : .....
Téléphone : .....	.....
E-mail : .....	Téléphone : .....
	E-mail : .....

Si les deux adresses ci-dessus sont distinctes, veuillez préciser l'adresse de facturation.

Noms-prénoms des enfants scolarisés à l'école St Germain

Noms-prénom	garçon	filles	Date de naissance	Classe
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....

**Numéro de la tranche de revenus** : ..... (pour le calcul ; merci de vous référer à la circulaire jointe « Contributions des familles »)

Pour la tranche « 0 » (Contribution supplémentaire volontaire), merci d'indiquer le montant annuel souhaité ; .....

**Souhaitez-vous adhérer à l'APEL ?** : Oui  Non

Cette adhésion vous permet de soutenir l'association au sein de l'école et de recevoir la revue **Famille et Education** à votre domicile, tous les 2 mois.

**Remarques :**

.....  
.....  
.....

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés (CNIL), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Vous pouvez pour cela à tout moment vous adresser à Madame la Directrice ou au bureau de l'OGEC..*

Afin de tenir compte au plus près de la situation de chaque famille, cette contribution est différenciée en fonction des revenus. Neuf tranches ont ainsi été définies selon le quotient familial calculé à partir du nombre d'enfants à charge et du revenu fiscal de référence :

Tranche	Quotient fiscal (Revenu Fiscal de Référence / nombre de parts)		Tarif annuel	Tarif mensuel sur 10 mois
	De	à		
0	<i>Contribution supplémentaire volontaire</i>		<i>Montant à votre convenance</i>	
1	21 000	/	848,40 €	84,84 €
2	19 500	20 299	777,70 €	77,77 €
3	18 000	19 499	707,00 €	70,70 €
4	16 300	17 999	636,30 €	63,63 €
5	15 000	16 299	565,60 €	56,55 €
6	12 400	14 999	494,90 €	49,49 €
7	10 000	12 399	424,20 €	42,42 €
8	6 000	9 999	353,50 €	35,35 €
9	0	5 999	234,32 €	23,43 €

Seuls frais supplémentaires, les **fournitures scolaires** (cahiers, agenda...) et fichiers fournis par l'école sont à ajouter à cette contribution. Ils apparaîtront sur votre facture annuelle et seront inclus dans la mensualisation (détail sur la liste de fournitures de la classe).

Le **prélèvement automatique** est le mode de paiement généralisé sur l'école, **il s'effectue sur 10 mois (d'octobre à juillet), le 12 de chaque mois**. Vous recevez une facture annuelle ainsi qu'un échéancier de prélèvement fin septembre.

## Documents à joindre :

- Ce dossier dûment rempli.
- Une copie de votre avis d'imposition ou de votre avis de situation déclarative sur les revenus de 2025 (déclarations des deux parents en cas d'imposition distincte).

Ce document fera l'objet d'une destruction après saisie de votre dossier. Si vous ne souhaitez pas le communiquer, le montant de la contribution familiale sera par défaut celui de la tranche 1.

- Un RIB, seulement en cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires. Un mandat SEPA vous sera transmis par la suite.

## **Dossier à nous transmettre pour le 05 septembre 2026 au plus tard**

Des permanences se tiendront à l'occasion de la rentrée des classes  
pour vous apporter tout renseignement.

Les dates et horaires vous seront communiqués ultérieurement.

L'OGEC se tient à votre disposition par mail :

[ogec-st-germain@outlook.fr](mailto:ogec-st-germain@outlook.fr)

En cas de changement de situation en cours d'année (coordonnées bancaires, adresse...), ou en cas de départ de l'école, bien vouloir en informer la directrice, dans les meilleurs délais pour une prise en compte dans la facturation : [ecolestgermain.savigne@gmail.com](mailto:ecolestgermain.savigne@gmail.com)

## Contributions des familles 2026-2027

La contribution demandée aux familles a pour but de participer aux divers **frais de fonctionnement de l'école**. Elle comprend aussi les cotisations obligatoires que l'établissement est tenu de reverser aux organismes diocésains de l'Enseignement Catholique, la participation aux **sorties scolaires**, ainsi que l'**assurance scolaire et extra-scolaire** souscrite par l'établissement auprès de la Mutuelle Saint Christophe pour chaque élève.

Afin de tenir compte au plus près de la situation de chaque famille, cette contribution est différenciée en fonction des revenus. Neuf tranches ont ainsi été définies selon le quotient familial calculé à partir du nombre d'enfants à charge et du revenu fiscal de référence :

Tranche	Quotient fiscal (Revenu Fiscal de Référence / nombre de parts)		Tarif annuel	Tarif mensuel sur 10 mois
	De	à		
<b>0</b>	<i>Contribution supplémentaire volontaire</i>		<i>Montant à votre convenance</i>	
<b>1</b>	21 000	/	848,40 €	84,84 €
<b>2</b>	19 500	20 299	777,70 €	77,77 €
<b>3</b>	18 000	19 499	707,00 €	70,70 €
<b>4</b>	16 300	17 999	636,30 €	63,63 €
<b>5</b>	15 000	16 299	565,60 €	56,55 €
<b>6</b>	12 400	14 999	494,90 €	49,49 €
<b>7</b>	10 000	12 399	424,20 €	42,42 €
<b>8</b>	6 000	9 999	353,50 €	35,35 €
<b>9</b>	0	5 999	234,32 €	23,43 €

Seuls frais supplémentaires, les **fournitures scolaires** (cahiers, agenda...) et fichiers fournis par l'école sont à ajouter à cette contribution. Ils apparaîtront sur votre facture annuelle et seront inclus dans la mensualisation (détail sur la liste de fournitures de la classe).

Le **prélèvement automatique** est le mode de paiement généralisé sur l'école, il **s'effectue sur 10 mois (d'octobre à juillet), le 12 de chaque mois**. Vous recevez une facture annuelle ainsi qu'un échéancier de prélèvement fin septembre.

**Prélèvement  
le 12 du mois  
d'octobre à juillet**



Si vous le souhaitez,  
vous pouvez  
adhérer à l'APEL  
(Association des Parents d'Elèves)

Votre cotisation est prélevée  
en octobre et l'OGEC se charge  
de la reverser à l'APEL.